

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU NKAM

COMMUNE DE YABASSI

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

LITTORAL REGION

NKAM DIVISION

YABASSI COUNCIL

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°008/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27 JANVIER 2025

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET  
VETERINAIRE DE YABASSI, DANS LA COMMUNE DE YABASSI, DEPARTEMENT DU  
NKAM, REGION DU LITTORAL

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de YABASSI lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux de CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE YABASSI dans la Commune de YABASSI.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Les travaux préparatoires et études ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries-élévations ;
- La charpente-couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- La plomberie ;
- Les VRD.

### 3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot unique.

### 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente millions (30 000 000) Francs CFA.**

### 5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

### 6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

### 7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2025 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

### 8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

## **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **six cent mille (600 000) Franes CFA**, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

*L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.*

## **10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au bureau des Marchés publics, BP : 10 Yabassi, téléphone : 679 41 72 45 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

## **11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables à la Mairie YABASSI, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de cinquante mille (50 000) FCFA* Payable à la recette municipale de YABASSI. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées (point 10) pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

## **12. Remise des offres**

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de YABASSI, **au plus tard le 24 février 2025 à 11 heures** et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°008/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27 JANVIER 2025**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE YABASSI, DANS LA COMMUNE DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL**

**«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»**

## **13. Recevabilité des plis**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ; Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des

plis est irrecevable.

## 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 24 février 2025 à 12 heures par la CIPM de la Commune de YABASSI sise à la Commune de YABASSI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

## 15. Critères d'évaluation

### 15.1 Critères éliminatoires

*Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.*

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 18 critères essentiels sur 23;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Absence de CCAP et CCTP paraphés à chaque page, signés et datés à la fin assorti de la mention assorti de la mention « lu et approuvé » ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- de l'absence d'un Conducteur des travaux ayant au moins la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- de l'absence de la rubrique « organisation, méthodologie et planning »;

### 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- |  |         |
|--|---------|
| - la présentation des offres (03 rubriques)  | oui/non |
| - les références de l'entreprise (02 rubriques)  | oui/non |
| - LA CAPACITE FINANCIERE (02 rubriques) (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre D'affaires, attestation de solvabilité financière) | oui/non |
| - le personnel d'encadrement (08 rubriques)  | oui/non |
| - la disponibilité du matériel (02 rubriques)  | oui/non |
| - l'organisation et la compréhension du projet (06 rubriques)  | oui/non |

## 16. Attribution :

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante

en incluant le cas échéant les remises proposées.

### **17. Nombre maximum de lots :**

Lot unique

### **18. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **19. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de YABASSI (téléphone : ..... ) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

### **20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le MO au numéro 691 63 84 07



#### **Copies :**

- ARMP/LT
- DDMAP/NKAM
- Président CIPM/Commune YABASSI
- Affichage
- chrono

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
REGION DU LITTORAL  
-----  
DEPARTEMENT DU NKAM  
-----  
COMMUNE DE YABASSI

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
LITTORAL REGION  
-----  
NKAM DIVISION  
-----  
YABASSI COUNCIL

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE**  
**N°008/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27<sup>th</sup> JANUARY 2025**  
**FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF THE ZOO VETERINARY CENTER OF YABASSI**  
**IN YABASSI COUNCIL-NKAM DIVISION-LITTORAL REGION**

**1. Subject of the invitation to tender**

As part of the implementation of the Public Investment Budget for the year 2025, the Mayor of YABASSI, contracting authority, launches an Open National Invitation to tender in emergency procedure FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF THE ZOO VETERINARY CENTER OF YABASSI IN YABASSI COUNCIL.

**2. Nature of works**

The work consists of:

- Preparatory work (Installation of site, production of execution programme);
- Earth work ;
- Foundation work ;
- Levelling work (masonry, reinforcement of concrete) ;
- Framework – cover ;
- Metal work
- Carpentry work ;
- Electricity work ;
- Painting ;
- Plumbing ;
- V.R.D.

**3. Allotment**

Single lot.

**4. Estimated cost**

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **thirty millions (30 000 000) F CFA**

**5. Estimated execution deadline**

The maximum time frame provided for by the Project Owner or Delegated Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is **three (03) months**. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

**6. Participation and origin**

Participation in this tender is open on equal terms, to Cameroonian law firms with technical, financial and legal capacity to carry out building construction works.

**7. Funding**

The works under this invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget (PIB), fiscal year 2025 of the Republic of Cameroon, imputation .....

**8. Bidding method**

The mode of submission selected for this consultation offline.

**9. Bid bond**

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount of **six hundred thousand (600 000) F CFA** and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

*The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorized by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.*

#### **10. Consultation of Tender File**

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours YABASSI Council, as soon as this notice is published.

It may equally be consulted **online on the ARMP website ([www.armp.cm](http://www.armp.cm))**.

#### **11. Acquisition of tender file**

The hard copy of the file may be obtained at working hours at YABASSI Council as of publication of this Offer, against presentation of a receipt of payment of a nonrefundable sum of **fifty thousand (50 000) FCFA** to the YABASSI municipal treasury as soon as this notice is published. It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above.

#### **12. Submission of bids**

Each bid shall be drafted in English or French

For submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach at YABASSI council no later than the **24th February 2025 at 11 AM** and should carry the indication:

#### **OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE**

**N°008/AONO/C-YABASSI/CIPM/2025 DU 27th JANUARY 2025**

#### **FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF THE ZOO VETERINARY CENTER OF YABASSI IN YABASSI COUNCIL-NKAM DIVISION-LITTORAL REGION**

*«To be opened only during the bid-opening session»*

#### **13. Admissibility of bids**

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

#### **14. Opening of bids**

The bids shall be opened in single phase and shall take place on the **24th February 2025 at 12 PM** by the Internal Tender Board of YABASSI Council at YABASSI Council.

Council or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

#### **20. Fight against corruption and malpractices**

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

YABASSI, the 27<sup>TH</sup> JANUARY 2025



*Le Maire Jean Mirabeau*

#### **Copies:**

- ARMP/Lt
- Division Delegate of Public Contract/Nkam
- Chairperson of the YABASSI Internal Control Board;
- Notice board
- File